

Avenant à la convention de partenariat

Entre,

Le réseau **ADDICA** 10 Bd Barthou 51100 Reims

Représenté par son Président le Dr Roua Patrick

et

Le **CENTRE HOSPITALIER BELAIR** 1 rue Pierre Hallali 08013 Charleville Mézières Cedex

Représenté par son Directeur Monsieur Pessione

ARTICLE 1 : OBJET

Conformément à la convention de partenariat signée le 18 mars 2005 entre le réseau de santé ADDICA, et le Centre Hospitalier Belair de Charleville Mézières, un avenant est établi entre :

Le réseau de santé ADDICA

10 Bd Barthou 51100 Reims

Représenté par son Président le Dr Roua Patrick

Et

Le service Michel Fontan 1 rue Pierre Hallali 08013 Charleville Mézières Cedex

Représentée par son Chef de Service le Dr Belvèze Paul

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES DEUX PARTIES

Cet avenant à la convention principale a valeur de convention de partenariat entre les signataires. Il prévoit la mise en œuvre et la réalisation des objectifs suivants :

	Le réseau ADDICA s'engage à :	Le centre Michel Fontan :
Développer une culture commune	Organiser des modules de formation thématiques spécifiques au service, en lien avec les problématiques traitées par le réseau Favoriser le contact avec les autres professionnels du champ sanitaire et social pour un meilleur accompagnement des publics précaires Proposer un accompagnement spécifique adapté aux structures pour l'utilisation des outils	Développer les liens avec les partenaires de terrain impliqués dans la prise en charge du patient en ville en utilisant les outils du réseau (Dossier Patient Partagé...) et en promouvant la coordination entre le service et le réseau. Participer à la télé expertise
Promotion des structures et de la convention	Informers les membres du réseau des prestations proposées par l'Equipe de Liaison Toxicomanie du CH Belair : <ul style="list-style-type: none">- Via le site Internet www.addica.org- Via les formations aux groupes existants et à venir ;	Fournir une information sur le réseau ADDICA auprès des professionnels du service ou lors des manifestations ponctuelles, formations et groupes de travail. Favoriser l'accueil de groupes de formation du réseau pour la connaissance des structures d'accueil et de leurs personnels.

Jaf

BP

JL

Faciliter l'accès aux soins	Améliorer les conditions d'orientation des patients vers le service hospitalier en s'adressant aux professionnels identifiés et en utilisant les outils de partage développés par le réseau. Améliorer les conditions de suivi des patients lors de leur sortie de l'hôpital en utilisant les outils de partage mis en place par le réseau.	Repérer les patients ADDICA lors de leur entrée dans les services en utilisant les outils de partage du réseau. Améliorer les conditions de suivi des patients lors de leur sortie de l'hôpital en utilisant les outils de partage mis en place par le réseau.
------------------------------------	--	---

ARTICLE 3 : MISE EN OEUVRE ET EVALUATION

La mise en œuvre de cette convention deviendra effective à la signature.

Evaluation du processus :

Des actions spécifiques seront déclinées selon un calendrier prévisionnel à établir selon les besoins des services concernés,

- Respect du calendrier prévisionnel

Evaluation des résultats :

- Réalisation des objectifs
- Nombre de patients adressés par le réseau ADDICA et accueillis au centre Michel Fontan
- Activités et prestations proposées

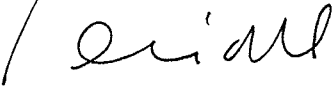

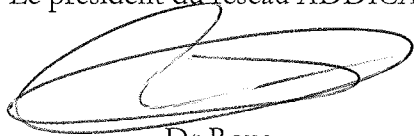

ARTICLE 4 : VALIDITÉ

La présente convention est valable un an à compter de sa signature. A défaut de dénonciation dans les formes prescrites à l'article 5, elle est renouvelable tacitement par période d'un an.

ARTICLE 5 : RÉSILIATION

La présente convention est résiliable par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'initiative d'une seule des deux parties trois mois avant l'échéance fixée à l'article 4.

A Reims, le 10 novembre 2009

<p>Le Directeur du CH Belair</p>  <p>Monsieur Pessione</p> <p>La responsable du service M. Fontan</p>  <p>Dr Belvéze</p>	<p>Le président du réseau ADDICA,</p>  <p>Dr Roua</p> <p>Le coordinateur médical départemental</p>  <p>Dr Levy</p>
--	--